

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEgal

11712
ER/HC/87.....

HAUT - COMMISSARIAT

NOTE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE IRRIGUEE
DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEgal

AS/bk

OCTOBRE 1987

INTRODUCTION

La mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal décidée par les Etats-membres de l'OMVS dans le cadre de la Convention de Mars 1972 est désormais une réalité grâce à l'achèvement des travaux du barrage de Diama et à ceux de Manantali prévu pour 1988.

Il est permis, donc, d'espérer une croissance importante des cultures irriguées, rendue possible, grâce à la régularisation des débits du fleuve grâce à ses deux ouvrages complémentaires et à la mise en oeuvre d'une politique agricole cohérente pour atteindre les principaux objectifs que les Etats-membres ont fixés pour la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal. Il s'agit, notamment, d'améliorer les revenus des paysans de la vallée, de permettre à chacun des pays de se rapprocher de l'autosuffisance alimentaire et de prévoir, également, la création d'un flux nouveau d'exportations agricoles dans le cadre d'une diversification des spéculations.

Par ces objectifs, le projet de développement de grandes irrigations s'inscrit dans le cadre général d'une politique définie par les Etats-membres en matière de développement agricole visant principalement à :

- assurer la sécurisation de la production agricole ;
- participer à l'effort d'autosuffisance alimentaire locale dans un premier temps, nationale, à long terme ;
- promouvoir la responsabilisation du monde rural ;
- freiner l'exode rural ;
- protéger le milieu naturel.

Il va de soi que pour atteindre les objectifs assignés au projet de mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal, les Etats-membres et le Haut-Commissariat de l'OMVS doivent conjointement rechercher les voies et moyens susceptibles de faire de l'après-barrage une réelle ère de développement.

En cela le soutien des bailleurs de fonds qui ont consenti plus d'un milliard de dollars US de prêt pour construire les deux ouvrages de base du programme OMVS, est indispensable pour réaliser progressivement les infrastructures hydroagricoles nécessaires à l'utilisation judicieuse, par l'agriculture, de l'eau ainsi maîtrisée dans le fleuve.

Dans cette perspective, la présente note se propose, afin de permettre au processus de développement de s'engager réellement et de s'accélérer dans les années à venir, de présenter brièvement :

- 1/ - le diagnostic de la culture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal ;
- 2/ - les stratégies mises en oeuvre pour le développement de la culture irriguée ;
- 3/ - le programme d'actions physique et financier pour la période 1986-1990 ;
- 4/ - les mesures d'accompagnement nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;
- 5/ - les perspectives de développement de la culture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal.

I. - DIAGNOSTIC DE LA CULTURE IRRIGUÉE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

La longue période de sécheresse enregistrée ces dernières années dans le bassin du fleuve Sénégal a remis en cause les formes d'agriculture traditionnelle et aléatoire (pluviale et de décrue) longtemps pratiquée par les paysans de la vallée.

L'initiative paysanne des petits périmètres villageois ou irrigués (PPV/PIV) a permis d'assurer, d'ailleurs difficilement, quasiment la survie de ces populations pendant cette période exceptionnelle. Mais la mise à l'irrigation de 0,1 à 0,2 et même de 0,5 ha de cultures irriguées, au prix d'un travail manuel énorme, ne permet pas de dégager un revenu agricole suffisant pour assurer durablement la poursuite de la culture irriguée et à fortiori un surplus apte à rentabiliser tous les investissements. Il est, pour le moins, à craindre que les paysans, dans ces petits périmètres comme dans les grands périmètres où leur revenu n'est guère meilleur, ^{NE REVIENTENT} reviendront, dès que la pluviométrie sera redevenue normale, aux pratiques traditionnelles d'agriculture non irriguée, en définitive, plus ^{RESISTANTES} benifique pour eux. On risque, alors, de ^{ASSISTER} constater

une régression des surfaces irriguées pour des raisons, somme toutes justifiées du point de vue ^{du} paysan. Pour engager les populations rurales du bassin, sans retour, dans la voie d'une agriculture irriguée intensive, il faut chercher avec elles, les moyens d'élever, de façon décisive, la productivité de son travail et, par là, ~~les~~ revenus agricoles dont elles disposent.

A cet effet, il est important, à la veille de l'ère dite de l'après-barrage, de dresser un bilan diagnostic de la culture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal, dans la perspective de mieux cerner la nature des blocages et les difficultés actuelles auxquelles le développement agricole, dans la vallée, est confronté.

1.1. - Evolution et répartition des aménagements hydroagricoles

La situation d'ensemble établie au 1er Juillet 1986 par la Cellule d'Evaluation et de Planification Continue de l'OMVS (CEPC) montre que le taux annuel d'aménagement fixé par le plan indicatif d'Octobre 1980 et réactualisé en Mars 1984 (3.400 à 3.500 ha entre 1981 et 1984 ; 4.000 et 5.000 ha entre 1985 et 1990) n'a jamais été atteint. En 1986, les surfaces aménagées au niveau du bassin ont progressé de 5.060 ha dont 2683 ha (soit 53 %) sont à mettre à l'actif des Sociétés Nationales de développement ; ce qui porte en 1986 les surfaces aménagées à 47.290 ha répartis entre les trois pays suivant le tableau ci-dessous :

P A Y S	Superficie totale aménagée par pays	Sociétés Nationales de Développement	Autres intervenants
MALI	448 ha(* 1%)	356 ha(0,8%)	92 ha(0,2%)
MAURITANIE.....	10.404 ha(. 22%)	4.959 ha(10,5%)	5.445 ha(11,5%)
SENEGAL.....	36.438 ha(77%)	25.978 ha(55%)	10.460 ha(22 %)
ENSEMBLE BASSIN	47.290 ha(100%)	31.290 ha(66,3%)	15.997 ha(33,7%)

(*) - Les différents pourcentages sont rapportés à la superficie totale nette irriguée du bassin, soit 47.290 ha, y compris l'agro-industrie.

De plus à l'évolution de ces surfaces aménagées, il y a lieu d'associer la notion de répartition géographique des aménagements hydroagricoles dans le bassin du fleuve Sénégal qui fait encore du delta une zone très privilégiée avec 64 % des réalisations (soit 30.028 ha) par rapport :

- à la Moyenne Vallée (31 %), soit 14.721 ha,
- à la Haute Vallée (4 %), soit 1.893 ha,
- et au Haut-Bassin (1 %), soit 448 ha.

Ce déséquilibre entre le delta et les autres secteurs du bassin doit être réajusté dans la perspective d'un développement harmonieux et équilibré de la vallée. L'évolution des surfaces aménagées et le taux annuel d'aménagement en deçà des prévisions indiquées par le plan indicatif ne semblent pas favorables à la suppression des cultures de décrue envisagée pour 1990, échéance à laquelle l'OMVS s'est fixé comme objectif à atteindre, l'aménagement et l'exploitation de 100.000 ha nets en céréales ; ce sont donc quelques 60.500 ha nets⁽¹⁾ qu'il faudrait aménager et emblaver en céréales entre 1986 et 1990. Il en résultera un rythme annuel d'aménagement assez élevé, environ 12.000 ha nets/an eu égard aux capacités actuelles de mise en valeur des Sociétés Nationales de développement et aux contraintes de financement externes et internes. Par ailleurs, un rythme d'aménagement faible signifierait le maintien de la crue artificielle pour une période plus longue que prévue et la possibilité de conflits entre les secteurs d'utilisation des potentialités hydriques (agriculture, navigation, énergie).

1.2. - Principales contraintes au développement de la culture irriguée

L'évolution lente des surfaces aménagées dans le bassin du fleuve Sénégal s'explique en grande partie par une faiblesse de rythme d'aménagement par rapport aux cibles indiquées dans le plan indicatif d'Octobre 1980 imputable à des causes diverses.

1) - La superficie totale au 1er Juillet 1986 est de 47.290 ha pour les trois Etats. En déduisant les agro-industries et la recherche agronomique, la superficie nette irriguée atteint 39.500 ha, soit 84 % de la superficie totale au 1er Juillet 1986.

Il n'est pas cependant de notre intention de nous attarder sur toutes les contraintes au développement de la culture irriguée car certaines d'entre elles (contraintes organisationnelles et institutionnelles notamment) ont trouvé un début de solutions en Mauritanie et au Sénégal⁽¹⁾. Ce n'est pas le cas au Mali où l'OVSTM, bien que statutairement chargée de plusieurs fonctions (études, formation, vulgarisation, crédit....) n'a, en fait, ni moyens humains et financiers, ni autonomie véritable pour mener dans les meilleures conditions, les tâches qui lui sont confiées dans le cadre du développement du Haut-Bassin malien .

D'autres, ont certes été analysées dans plusieurs notes du Haut-Commissariat de l'OMVS, mais du fait de leur importance de premier ordre méritent d'être réexaminées. Il s'agit plus particulièrement :

1.2.1. - Des contraintes techniques

L'insuffisance ou la mauvaise répartition du porte feuille d'études (au Mali et en Mauritanie notamment) constitue un frein à l'accroissement des rythmes d'aménagement que pourraient soutenir chaque société. (cf. tableaux en annexe n°s 2, 4, 6). C'est en fonction du volume du porte feuille d'études et de leur stade d'exécution que l'on pourra avoir une idée précise du rythme possible d'aménagement et partant des travaux à réaliser.

Les sociétés nationales de développement devront, en vue de la préparation des programmes pluriannuels, et sur la base des schémas directeurs qui couvre l'ensemble des potentialités hydro-agricoles du bassin en établissant les priorités par zone.

(1) - SAED : Réorganisation opérée en Octobre 1980 destinée à engager progressivement la société dans la décentralisation de sa gestion et de son désengagement au profit des paysans (cf. lettres de mission n°s 1 et 2 de 1984, et de 1985-1987 et à la Nouvelle Politique Agricole définie par le Gouvernement du Sénégal).

SONADER: Restructuration engagée depuis 1983 visant à ne lui confier que les fonctions de programmation, de contrôle et de supervision. Un plan de redressement financier a été mis en place en 1984 et l'apurement du passif se fera entièrement à la fin de l'année 1986.

A cet égard, il est important de souligner le manque de cadres de conception et d'exécution pour réaliser ces études et assurer le contrôle et le suivi des travaux qui en découleraient. Pour pallier ces insuffisances, les organismes nationaux de développement bénéficient de l'assistance technique qui opère à plusieurs niveaux, son coût très élevé justifie à plus d'un titre la mise en place rapide d'un programme conséquent de formation de cadres nationaux de haut niveau ; ces derniers devront assurer de manière permanente les fonctions de planification, de suivi, de programmation des projets hydroagricoles, d'élaboration de projets (études d'identification, de factibilité, d'exécution), la réalisation des aménagements hydro-agricoles et la surveillance des travaux.

1.2.2. - Des contraintes de financement

La contrainte la plus évidente est le coût élevé des aménagements hydroagricoles. Le coût de l'hectare aménagé au Sénégal hors endiguement est évalué à 2,5 millions de francs CFA et de 3 à 4 millions avec endiguement. Ces coûts sont plus élevés en Mauritanie. Ainsi, le financement constitue sans doute une très importante contrainte à l'accroissement du rythme d'aménagement. Elle est donc liée à l'importance du volume de financement nécessaire à la réalisation du volet agricole du programme de l'OMVS (3 à 4 milliards de US dollars environ au prix 1984), à la faiblesse des épargnes nationales et du système bancaire de la sous-région, à la crise économique et financière des Etats, à la complexité et diversité des procédures de financements des bailleurs de fonds et la lenteur des procédures administratives nationales.

Sur le plan national, la rapidité dans l'exécution des projets et dans le règlement des travaux écarterait des risques d'actualisation et de révision de prix.

Au niveau des bailleurs de fonds, la simplicité et la célérité d'octroi des crédits et de décaissement pourraient largement contribuer à la diminution des coûts d'investissement.

Dans le même ordre d'idées, pour les investissements hydro-agricoles d'un pays, ou de plusieurs pays, pourrait s'instaurer la pratique d'appels d'offres couvrant un programme d'investissement pluriannuel afin de permettre aux différentes entreprises par l'effet d'économie d'échelle et un meilleur emploi de leur équipement de diminuer leurs prix de revient. La concurrence pour des marchés aussi importants serait alors beaucoup plus large.

Il y a lieu de rappeler que le Comité Consultatif avait créé à son sein un comité ad-hoc chargé du suivi du développement hydro-agricole et avait demandé également l'organisation par pays de réunion entre les sociétés nationales de développement, les bailleurs de fonds et l'OMVS.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette recommandation, l'OMVS a organisé une réunion en Août 1986 avec les sociétés nationales de développement sur le programme d'investissement hydro-agricoles.

1.2.3. - De la capacité de mise en valeur

Dans le bassin pour l'année 1985 les 30,4 % de superficie nette aménagée n'étaient pas exploitées (soit environ 10.000 ha). La capacité de mise en valeur constitue donc elle aussi, une contrainte majeure à l'augmentation des rythmes d'aménagement en ce sens qu'elle détermine les capacités d'exploitation réelles des sociétés nationales de développement et des paysans, en ce qui concerne la maintenance, l'utilisation des technologies agricoles, la protection et la conduite des cultures, le respect du calendrier cultural, d'approvisionnement en facteur de production et un système de commercialisation efficace et incitatrice au niveau paysan.

Ainsi la capacité de mise en valeur dépend à la fois des fonctions des organismes de tutelle, des collectivités villageoises et des individus ainsi que des institutions de recherche et de financement.

1.2.4. - Du crédit agricole

L'inexistence d'un crédit agricole adéquat accessible aux exploitants, freine la mise en valeur des superficies aménagées en particulier et plus généralement la mise en oeuvre de toute politique agricole visant principalement à rendre effectif l'objectif de dépérissement des sociétés pour une vraie responsabilisation paysanne.

Le rôle que les sociétés de développement accordent au crédit de campagne lié entre autres au remboursement à 100% de redevances par des paysans ne garantit pas suffisamment de déroulement des campagnes agricoles (manque de facteurs de production, maintenance et/ou réparation des GMP, prestations de service par les organismes de développement).

Aussi faut-il espérer que les institutions nationales de crédit agricole (Caisse National de Crédit Agricole au Sénégal), Fonds National de Développement en Mauritanie et la B.N.D.A. = Banque Nationale pour le Développement Agricole) et les sociétés nationales de développement se concertent avec les exploitants (groupements de producteurs) sur l'orientation du crédit et les mesures pratiques à asséoir afin de permettre au monde rural du bassin de se prévaloir de cet outil indispensable à la promotion du développement agricole à grande échelle de la sous-région.

Un crédit agricole efficace est nécessaire à la toute politique désengagement des sociétés nationales de développement et de responsabilisation des paysans.

1.2.5. - De la politique des prix

Elle est à la base de tout processus de développement agricole devant encourager les exploitants à accroître leurs revenus par une augmentation de leurs superficies et une plus saine gestion de leurs exploitations. Malheureusement, les prix aux producteurs fixés par les Etats et qui devaient instaurer un tel encouragement en milieu rural sont jugés peu incitatifs eu égard aux charges de

de production (coût des intrants, coût des traitements, coût de l'irrigation....) élevées dont l'évolution est beaucoup plus rapide que celle des revenus découlant de la vente des produits. En se référant par exemple au prix du paddy, principale spéculation dans le bassin du fleuve Sénégal, on note que celui-ci varie d'un Etat à l'autre : 80 F CFA/kg au Mali, 185 UM/kg ⁽¹⁾ en Mauritanie (soit 78 F CFA/kg environ) et 85 F CFA/kg au Sénégal. Ces disparités appellent que des mesures soient arrêtées conjointement au niveau des Etats membres pour tendre vers une harmonisation des prix agricoles. Le prix à la production devrait être fixé de telle sorte qu'il puisse soutenir la réalisation de l'objectif de désengagement/responsabilisation des S.N.D.

1.2.6. - De l'entretien du réseau hydraulique, maintenance des Groupes Motopompes (GMP).

Un autre frein à la progression du rythme d'aménagement est constitué par le défaut d'entretien des infrastructures hydrauliques et la maintenance des GMP dont les frais de fonctionnement représentent une part considérable des charges. La mauvaise qualité des aménagements résulte à la fois d'un défaut de conception au départ et d'un manque d'entretien imputable soit à la mauvaise organisation des exploitants et à la défaillance de l'encadrement, soit à un manque au niveau des cahiers de charge des définitions précises quant aux attributions de la société et des exploitants dans le cadre général de l'exploitation du périmètre

. / .

(1) - 18,5 UM au taux de 4,5 (Août 1986) équivalent à 83 F CFA environ.

III. - STRATEGIES MISES EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE IRRIGUEE

La stratégie à assurer pour une mise en valeur optimale des potentialités générées par la maîtrise du débit du fleuve Sénégal devra permettre aux Etats-membres d'atteindre les objectifs retenus dans le cadre du programme OMVS à savoir :

- lutte contre l'exode rural,
- autosuffisance alimentaire,
- protection de l'environnement,
- suppression de la crue artificielle.

Sans vouloir être exhaustif, il semble souhaitable à cet effet d'indiquer dans ce chapitre, quelques éléments importants à prendre en compte dans une stratégie globale du développement de la culture irriguée, en prenant pour base ~~les problèmes qui se posent actuellement~~ ^{qui se posent actuellement} ~~qui paraissent actuellement dans la réalité~~

2.1. - Un certain nombre de mesures nationales paraissent opportunes pour soutenir le développement agricole dans sa phase de démarrage. Le développement pourrait être mis en cause, par exemple, si le coût des intrants croissait plus vite que le revenu brut de la production. A ce titre, tout ce qui peut faire baisser le coût des investissements, du matériel, limiter les frais d'entretien et de fonctionnement de ceux-ci à efficacité égale, tout ce qui peut permettre une meilleure valorisation des intrants ainsi que le maintien de prix agricoles éventuellement revalorisés sont décisifs pour le succès du développement agricole. La mise en place d'un véritable crédit agricole, notamment pour les prêts de campagne, peut jouer aussi un rôle considérable.

~~En~~ ^{En} ~~cas~~ ^{cas}, les Etats doivent, ~~à moyen terme~~ ^{à moyen}, pour ~~assurer~~ ^{assurer} le développement des grandes irrigations dans la vallée, mener une politique de décollage ~~par exemple~~ ^{EN RETOUR}, mettre en oeuvre une politique de vérité de prix ~~des~~ ^{des} ~~tous~~ ^{tous} ~~les~~ ^{les} ~~dommages~~ ^{dommages} et apporter ~~pendant~~ ^{UN CERTAIN} ~~un certain~~ ~~moment~~ ^{moment} ~~des~~ ^{des} ~~subventions~~ ^{subventions} ~~aides~~ ^{aides} temporaires à effet précis. ~~et~~ ^{et} EN ~~cas~~ ^{cas} FAIT IL Y A CIEU D'EVITATION ~~en évitant~~ ^{en évitant} le double écueil du blocage du développement à peine amorcé et celui du transfert abusif et non incitatif des fonds publics.

2.2. - Une réflexion approfondie, tenant compte de ce qui précède devrait s'instaurer sur la stratégie de réalisation progressive des investissements hydroagricoles. Un modèle d'extension progressive des aménagements est actuellement préconisé.

Celui-ci prévoit de réaliser progressivement les équipements d'un grand périmètre, par grappes de réalisations de petite dimension, prenant ainsi en compte l'expérience positive des petits périmètres villageois. Ceci paraît une approche très intéressante surtout si elle s'appuie sur des unités de base hydraulique et agricole du type CUMA ou SUMA⁽¹⁾.

FOURNI

Cette voie, toutefois, n'a pas encore ~~pris~~ tous les enseignements des limites de cette expérience et ~~au~~ ^{NI EPVISE LE} ~~du choix entre~~ ~~le~~ ~~petit ou grand périmètre; doit se substituer~~ ~~des~~ le vrai débat ~~sur~~ ^{EST LE CHOIX DU} ~~modèle de base d'une agriculture paysanne modernisée autour duquel devraient~~ ~~ÉTRE CONCUS~~ ~~reconstruire~~ ~~les~~ les périmètres de toute dimension.

2.3. - Autour de cette unité de base villageoise agricole et de gestion hydraulique dont les formes restent à définir, il pourrait se constituer des amorces de développement rural intégré qu'il conviendrait d'aider à se développer ; ceci dans le cadre des rapports contractuels nouveaux à établir entre les communautés paysannes et les sociétés nationales de développement et de la nouvelle politique agricole préconisée par les Etats (désengagement progressive des sociétés nationales de développement, responsabilisation des paysans) ~~et~~.

Le développement d'activités complémentaires à la production agricole comme l'élevage de la volaille ou du bétail de case, la pisciculture, peuvent apporter des revenus complémentaires aux familles paysannes et renforcer leur base vivrière. De même la mise en place à proximité des villages et des champs d'écrans forestiers productifs composés d'espèces adaptées apportant bois, fruits et compléments fourragers seraient à encourager.

Il appartiendra, notamment, aux sociétés nationales de développement de veiller, dans le zonage de l'utilisation du sol, au nouvel équilibre à trouver entre le maintien des activités traditionnelles sur une partie du terroir (transhumance, accès à l'eau du bétail, cultures de décrue, etc....) et à la mise en place des périmètres irrigués intensifs. De ce point de vue, il serait utile qu'il soit étudier des plans indicatifs d'aménagement rural dans chacune des zones homogènes de la vallée afin d'en suivre la mise en oeuvre et d'en guider, au lieu d'imposer, l'organisation de l'espace rural.

./.

(1) : CUMA : Coopérative avec Utilisation de Matériel Agricole.

SUMA : Section avec Utilisation de Matériel Agricole.

2.4. - L'effort de recherche agronomique et de transfert des résultats acquis dans la pratique devra se poursuivre en direction des cultures permettant, compte tenu des habitudes, de répondre aux besoins vivriers du pays et d'apporter la valorisation maximale du travail paysan. Outre, donc, le riz qui est déjà parvenu à bon niveau, la priorité devrait concerter, avant tout, le ~~maïs~~ mais, le niébé et quelques cultures légumières et fruitières dont les rendements restent insuffisants dans la sous-région.

Par ailleurs, un effort spécial devrait être fait pour sélectionner des animaux de trait capables de fournir un effort de traction adapté aux conditions des sols de la vallée et pour étudier les conditions les plus économiques de leur alimentation (ceci conditionne le développement sans doute souhaitable dans certaines régions de la culture attelée).

III. - PROGRAMME D'ACTIONS PHYSIQUE ET FINANCIER POUR LA PERIODE 1986-1990

3.1. - En Mauritanie le plan quinquennal ¹⁹⁸⁶⁻¹⁹⁹⁰ de la SONADER met l'accent sur les travaux de réalisation d'aménagements pour préparer efficacement l'avènement de l'après-barrage, ~~conformément aux tableaux joints ou annexes~~ ^{UNE RÉVISION DE CE PLAN QUINQUENNIAL EST ACTUELLEMENT EN COURS AU NIVEAU DE LA SONADER. IL S'AGIRAIT D'ELABORER UN} ~~en tant que~~ ^{UN PLAN DANS (1988-1990) QUI NE PÈSE PAS LES ACTIVITÉS QU'} La contrainte majeure pour le respect des rythmes d'aménagements programmés est constituée par la mobilisation des financements pour le démarrage des projets des grands périmètres. ~~(Magana, Boghé, Kouandi III, Rissie, ph...~~ prévu à partir de 1988-1989.

A ce programme d'aménagements, la SONADER associe, à partir de 1986, l'exécution de quelques études nouvelles pour accroître son portefeuille d'études ~~(...)~~ Tableau n°~~et~~ 6

Le programme d'aménagements esquissé au tableau n°1 nécessite une enveloppe financière de ~~3 670~~ millions d'UM ⁽¹⁾ dont ~~1 737,2 millions d'UM~~ ^{16 436 millions} 47 % sont acquis et ~~2 04 millions UM~~ soit 53 % sont à rechercher.

Pour les études, objet du tableau n°2, un financement de ~~309~~ millions d'UM (soit ~~4 310 500 000 F CFA~~ aux taux 1 UM = 4,5 F CFA), ~~soit à rechercher.~~ ^{n° 5, 6 ET 7 936}

1) : A raison de 1 UM = 4,5 F CFA ce montant se chiffre à ~~24 642 000 F CFA~~ ^{16 436 millions} ~~et 13 068 000 000 F CFA à rechercher.~~ ^{4 310 574 000 F CFA}

1360

La troisième Lettre de Mission doit permettre à la SAED de conformer d'avantage son organisation interne aux objectifs définis par la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et dont le processus de réalisation a été déjà entamé durant les précédentes Lettres de Mission.

La mise en oeuvre de stratégies et programmes relatifs aux décisions des différents conseils interministériels sur l'Après-Barrages, doit être considérée dans une évolution à long terme de la SAED, et la présente Lettre de Mission s'inscrit dans le cadre de cette évolution dont les objectifs prioritaires sont ainsi résumés :

~~PREMIERE LETTRE DE MISSION (1981 - 1984)~~

~~Réorganisation de la Société et redéfinition de ses modalités d'intervention~~

DEUXIÈME LETTRE DE MISSION (1984 - 1987)

~~Restructuration de l'appareil de production avec l'objectif d'en trans-
férer la gestion aux paysans, et renforcement de la capacité technique de la SAED ;~~

~~200181 PME LETTRE DE MISSION (1987 - 1990)~~

une dans la troisième lettre de mission de 1983-1990 sur la révolution de la Décentralisation interne de la Société, une intensification de la mise en valeur, un renforcement de la gestion paysanne.

Conformément à sa mission de Société Régionale de Développement Rural,
la SAED ~~doit accorder~~ ^{VA DONNER} la primauté au blocage du processus de désorganisation qui frappe les systèmes agraires de la vallée et ceci à travers l'élaboration et l'exécution de projets de développement intégrés."

Ainsi, les différents projets et programmes retenus permettront la conduite d'actions rigoureuses destinées d'abord à garantir la sécurité vivrière, et les acquis actuels attestent que l'irrigation constitue un moyen privilégié de sécurisation.

En référence à la mise en eau des barrages de Diama et Manantali, la période de la troisième Lettre de Mission sera une étape importante dans le processus de désengagement de la Société et de mise en valeur du potentiel de la vallée.

卷之三

Le détail des besoins en financement pour les études et l'exécution du programme des travaux d'aménagements est indiqué aux tableaux ~~EN ANNEXE~~.

3.2. - Au Sénégal, l'action de la SAED doit être inscrite dans le cadre de la nouvelle politique agricole (NPA) définie par le gouvernement, ~~en DES contrats-plans (1986-1987) qui sont destinés à la société et du plan d'action, ET 1987-1990 de celle-ci qui DEFINISSENT LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT ET LES ACTIONS À PÉGAGEMENT PAR LA SOCIÉTÉ.~~ En fonction des objectifs assignés à la SAED, on trouvera aux tableaux ~~son programme d'aménagement pour la période de 1988-1990 et aux tableaux n° 10 et 11 la répartition annuelle des besoins en financement (études et travaux) pour la même période.~~

VOIR p.13 bis

3.3. - Au Mali, l'OVSTM fait face à certaines contraintes (institutionnelles, ~~l'enclavement de sa zone d'intervention, une~~ politique des prix au producteur et des impôts inadaptés) qui sont à la base du retard accusé dans la réalisation des aménagements hydroagricoles concurrencés, entre autres, par les cultures sous pluies ; cette concurrence se traduit, notamment, par un faible taux d'intensité culturelle.

La réalisation du programme d'aménagements et d'études hydroagricoles que l'OVSTM entend développer pour la période 1986-1990 est donc liée à la mise en oeuvre des mesures ci-dessous :

- restructuration de l'OVSTM dans l'optique d'une autonomie véritable et redéfinition précise de ses prérogatives,
- désenclavement du Haut-Bassin,
- réhabilitation des périmètres irrigués existants dont l'exploitation pose d'énormes problèmes.

Ce programme est reporté au tableau 6 et le financement annuel nécessaire est repris au tableau 7.

Au vu de ces actions de développement programmées entre 1986 et 1990 par les différentes sociétés et/ou organismes d'intervention, il faut souligner l'importance de l'enveloppe financière à mobiliser pour leur réalisations.

Ce sont en effet, quelques 124 milliards de F CFA que le programme physique 1986-1990 des trois sociétés nationales de développement demande. La situation de ce financement, au mois d'Août 1986, atteste que 60 % ^{sont} déjà acquis (soit 74.451,9 millions de F CFA). Il reste donc 40 % à rechercher (soit 49.950,2 millions de F CFA) pour mener à terme le programme physique annoncé.

Le financement recherché nécessite, donc un appui effectif de la communauté internationale et des ~~nos~~ bailleurs de fonds traditionnels, en particulier ~~aux INPUQUES DANS LA~~ ~~INFRASTRUCTURE REGIONALE~~ pour le programme de mise en valeur, consécutif à la réalisation des barrages de Diama et de Manantali; s'exécute sans discontinuité et régulièrement pour assurer efficacement le développement agricole, qui constitue le volet fondamental du programme OMVS.

Dans le tableau n° 8, il a été indiqué le financement requis annuellement au cours de la période 1985-1986 à 1989-1990. Les études pour cette période couvre 18 % (soit 8 433,5 millions F CFA pour 80 649 ha dont 5 100 en APD), tandis que les aménagements nouveaux représentent 65 % (soit 30 638,7 millions F CFA pour 17 245 ha). Les 17 % qui restent (soit 7 878 millions F CFA pour 5 866 ha) concernent les réhabilitations programmées par la SAED entre 1988 et 1990.

IV. - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Outre la mise en place d'un système de crédit viable et d'une politique incitative des prix aux producteurs déjà abordés aux paragraphes 1.2.5. et 1.2.6, il y a lieu de soulever dans ce chapitre, le problème relatif aux ressources humaines, et d'étudier les modalités d'insertion du secteur privé dans la mise en oeuvre des programmes d'aménagements.

En effet, il est impossible d'appliquer une politique agricole visant, d'une part, à faire participer de façon accrue les paysans au processus de développement en cours dans le bassin du fleuve Sénégal, et, d'autre part, d'alléger le poids des interventions des sociétés, sans pour autant concevoir un plan de formation conséquent à mettre en oeuvre.

Dans cette perspective, il est indispensable de donner aux problèmes de ressources humaines rendus nécessaires par la mise en valeur des 375.000 ha inscrits au programme de l'OMVS, toute l'attention nécessaire pour mieux responsabiliser les paysans du bassin, principaux acteurs de ce développement de l'irrigation à grande échelle.

En conséquence, une adéquation des disponibilités/besoins dans ce domaine clef et fondamental est urgente en vue d'établir un plan de formation pour le court et moyen termes à soumettre pour financement aux bailleurs de fonds intéressés par ce volet. Ce plan de formation doit, cependant, être fonction des priorités dégagées en matière de formation, d'un rythme d'aménagement annuel réaliste établi par des sociétés nationales de développement et des normes d'encadrement définies par l'étude socio-économique de l'OMVS.

Actuellement, le volet formation en gestion des paysans est d'actualité compte tenu du rôle responsable et participatif que l'on veut leur faire jouer dans le développement du bassin ; il ne faut, toutefois, pas ignorer les petits artisans villageois (forgeron notamment) dont la formation et l'organisation constitueront un appui indéniable à l'introduction de la mécanisation agricole et partant contribueront à l'essor de la culture irriguée dans le bassin.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS et les Etats ont tout intérêt à se pencher concrètement sur ce volet pour qu'un plan global de formation concret et pratique qui servirait de référence soit mis en place le plus tôt possible.

Pour le secteur privé (en particulier petites et moyennes entreprises) des Etats-membres doivent, entre autres, accorder des avantages fiscaux et autres de nature à encourager leur installation. Cette décision serait en parfaite harmonie avec l'une des conclusions du Colloque sur les Orientations du Développement de l'après-barrage (Dakar, du 19 au 23 Novembre 1984) à savoir "étudier dès à présent l'insertion des privés dans le processus de développement selon un cadre juridique propre à chaque Etat".

V. - PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE IRRIGUEE DANS LE BASSIN
DU FLEUVE SENEgal

En guise de conclusion à cette note succincte, il est bon de placer le développement agricole de la vallée en général, et celui de la culture irriguée, en particulier, dans le contexte de l'après-barrage.

Certes l'achèvement des infrastructures de base est une donnée à présent sûre mais reste toutefois les problèmes qui seront posés à l'amont de ces deux structures (Diama et Manantali).

Il s'agit notamment d'asseoir une stratégie globale de développement apte à exploiter de façon optimale cette ressource rendue désormais pérenne par les barrages. l'ETUDE MACRO-ÉCONOMIQUE

pour le développement agricole

~~En d'autres termes~~ comment créer l'environnement adéquat pour que l'après-barrage soit une phase de développement réel, car l'après-barrage dont on parle ~~des spécialistes et non spécialistes~~ n'est autre chose que la création des conditions nécessaires et suffisantes pour l'aménagement et l'exploitation d'un potentiel de 375.000 ha. Ces conditions concernent :

- l'absence de problèmes fonciers,
- la mise en place d'un système adéquat de Crédit Agricole,
- une politique incitative des prix aux producteurs,
- un circuit de commercialisation viable,
- la création d'infrastructures de conservation et de transformation des produits agricoles,
- l'alphabétisation des populations rurales,
- la formation des populations rurales (en gestion notamment).

Puissent les Etats-membres se lancer résolument dans cette voie.

A N N E X E S

TABLEAU N° 1 - PROGRAMME DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS 1985-1989

(SONADER)

A N N E E S	1985	1986	1987	1988	1989
<u>Aménagements PPI et PM</u>					
PPI Rosso	280	100	200	(300)	(300)
PPI Boghé	-	100	400	400	400
PM (mécanisés Boghé)	-	250	250	-	-
PPI Kaédi - Gouraye	60	500	500	400	(600)
PPI Lac R'Kiz	60	(50)*	(70)		
S. Total PPI et PM Aménagements	400	1 000	1 420	1 100	1 300
<u>Aménagements GP</u>					
C.P. Boghé	300	200	(500)	(500)	
Gorgol Noir	300	500	500	400	
Koundi III					(500)
Koundi VI, VII, VIII					(250)
R'Kiz					(250)
M'Bagne					(250)
Maghama				(300)	(500)
S. Total GP Aménagements	600	700	1 000	1 200	1 750
<u>Total Irrigué (ha)</u>					
Aménagements	1 000	1 700	2 420	2 300	3 050
Dont financement acquis (Avril 86)	1 000	1 659	1 850	1 300	400

(*) - Financement à rechercher.

TABLEAU N° 2 - ETUDES NOUVELLES A LANCER (SONADER)

CUVETTE	Début étude	Zone concernée	Superficie (ha)	Source de finançem.	Montant financ. Mil.UM	Observations
• Etude d'application des schémas directeurs	86	Ensemble vallée	10.000 APS	BM-requête	46,5	Elaboration plan après-barrage 90-94 et factibilité 10.000 ha
• Garak 2 Koundi 1,2	87	Rosso	15.130 nets APS	A rechercher	40	dont 2 000 ha nets APD Cette étude pourrait être couverte par le schéma directeur
• Koundi VI, VII et VIII	88	Koundi	5 400 nets APS	FADES - requête	56	-
• Boghé 2 à 6	88	Boghé	3 770 nets APS	A recher. (FAC)	10,5	dont 600 ha nets en APD
• R'Kiz phase II	87		1 500 nets APD	A recher. (FADES-FAO)	28	
• Kaédi 2,3,4 DAO et Garli	87	Kaédi	8 440 nets APS	A recher. (FED)	25	dont 1 500 ha nets en APD
• Etude Maghama I	87	Maghama	1 500 nets APD	Italie/Intent.	20	
• Etude complém. M'Bagne	87	M'Bagne	(6 000 nets APS (1 000 nets APD	Fonds Koweitien	35	
• Koundi 4 - 5	88	Rosso	11.050 nets APS	A recherch.	33	dont 2 000 ha nets en APD
• Maghama III	87	Wali	1 100 nets APD	BID requête	15	
TOTAL		APS	59.790		309	
		APD	5.100(1)			

(1) - Il conviendrait, pour avoir une situation exacte du portefeuille d'études APD, incluse 6.100 ha en APD résultant de 2000 ha nets à Koundi 4-5, 1500 ha nets à Kaédi 2, 3, 4, 600 ha nets à Boghé 2 à 6 et 2000 ha nets à Garak 2 - Koundi 1, 2. Le portefeuille des études en APD serait alors de 11 200 ha nets.

TABLEAU N° 3 - FINANCEMENT RECHERCHE POUR ETUDES ET PROGRAMME D'AMENAGEMENTS DE LA SONADER 1986 - 1989

(en millions d'UM)

(Source : PREF = Programme de Redressement Economique et Financier)

	1986			1987			1988			1989			OBSERVATIONS
	N	A	R	N	A	R	N	A	R	N	A	R	
- <u>Etudes</u>	46,5		46,5	163	-	163	99,5		99,5				
<u>Aménagements petits et moyens</u>													
<u>Périmètres</u>													
PPI Rosso	55	55	-	70	70	-	97	-	97	99	-	99	Programmation phase IV avant fin 86/ Holland.
PPI Boghé	65	65	-	130	130	-	250	250	-	185	185	-	FAC/CCE (Acquis) progr. de désenclav. y compris
PM (mécanisés Boghé)	70	70	-	130	130	-	-	-	-	-	-	-	Italie (Acquis)
PPI Kaédi-Gouraye/IDA 86-88	140	140	-	210	210	-	170	170	-	170	-	170	Etude de factibilité sur 750 ha en cours avec centre investissement FAO pour recherche financement BAD ; démarrage travaux en 1989
PPI Lac R'Kiz	62	50	12	50	32		-	-	-	-	-	-	A revoir dans le cadre de la convention en cours.
<u>Aménagements GP</u>													
C.P. Boghé	125	125	-	190	-	265	-	265	-	-	-	-	KFW, FAD, FED/Requête
Gorgol Noir	190	190	-	400	400	-	300	300	-	-	-	-	FSD/FIDA/Fonds d'Abu Dhabi RIM

TABLEAU N°3 (SUITE) - FINANCEMENT RECHERCHE POUR ETUDES ET PROGRAMMES D'AMENAGEMENTS DE LA SONADER 1986-1989

(en millions d'UM)

(Source : PREF = Programme de Redressement Economique et Financier)

	1986			1987			1988			1989			OBSERVATIONS
	N	A	R	N	A	R	N	A	R	N	A	R	
Koundi III	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180	-	180	Financement global 1ère tranche 1480
R'Kiz Phase II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85	-	85	Coût global à recher- cher 400
M'Bagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	653	-	653	Coût global à recher- cher 1 150
Maghama	-	-	-	-	-		310	-	310	516	-	516	Coût global à recher- cher 1 033
TOTAL	753,5	695	58,5	1 343	972	371	1491,5	720	771,5	1 888	185	1703	
	(100%)	(92 %)	(8 %)	(100%)	(72%)	(28%)	(100%)	(48%)	(52%)	(100%)	(10%)	(90%)	

TABLEAU N° 4 - OBJECTIF D'ETUDES ET D'AMENAGEMENTS DE LA SAED POUR LA PERIODE 1986-1990

PROJETS	ANNEES	1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990	OBSERVATIONS
		Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)	
a. <u>Délégation Dagana</u>						
- Extension Kassack Nord		516*	516			
- Réhabilit. Thiagar, Boundoum, Dagana		6 738* (ADP/DCE)	(872)	(3 274)	(2 592)	
		50	250			
- Thiago Guiers		5	200	-	-	Les 5 ha de 1987 constituent un périmètre expérimental
- Dagana C		410*	410			
TOTAL DAGANA		7 664* 55	1 376 (872)	(3 274)	(2 592)	
b. <u>Délégation Podor</u>						
- Nianga C Sud		-	-	-	-	430 ha sont programmés à partir de 1990-1991
- Restruct. Guédé MBantou			140 (585)			requête auprès du Kf.W
- AHA Saldé Walo		400	270			
- AHA NDIERBA			532 + Digue	371	1 029	
- Périmètre Podor					200 + digue	300 ha et 684 ha sont prévus respectivement en 90-91 et 91-92 pour 1137 millions et 2632 millions requête auprès du KFW

TABLEAU N° 4 (Suite) - OBJECTIF D'ETUDES ET D'AMENAGEMENTS DE LA SAED PERIODE 1986-1990

PROJETS	ANNÉES	1986/1987 Superficie (ha)	1987/1988 Superficie (ha)	1988/1989 Superficie (ha)	1989/1990 Superficie (ha)	OBSERVATIONS
b. (suite)						
- NGalenka Amont				400		
- PIV Ile à Morphil		205 (75)	240 (35)			
- Programme FED/Doué 3				500	500	
- Extension Nianga		150				
- Toro Dimat IT		500				
- Programme FED 3ème phase		600				
TOTAL PODOR		1 885 (75)	1 182 (620)	1 271	1 729	
c. Matam						
- Projet Matam III		870	1 020 1 800*	927	-	
- Etudes						
TOTAL MATAM		870	1 020 1 800*	927		
d. Bakel						
- Irrigation - Gestion de l'eau I (ext. Bakel)		(80)	190 (160)	380 (160)	230 (80)	
TOTAL BAKEL		(80)	190 (80)	380 (160)	230 (80)	
TOTAL SAED		7 664* 2 780 (155)	1 800* 3 768 (1 572)	- 2 572 (3 434)	- 1 959 (2 672)	

* Etudes

() Réhabilitation

TABLEAU N° 5 - REPARTITION ANNUELLE DES BESOINS EN FINANCEMENT 1986 - 1990

(Etudes et travaux) de la SAED en millions de F CFA

N = nécessaire - A = Acquis - R = Recherché

PROJETS	ANNEES	1986			1987			1988			1989			1990		
		N	A	R	N	A	R	N	A	R	N	A	R	N	A	R
<u>Délégation Dagana</u>																
· Extension Kassack - Nord		68,5	68,5	-	1 427,8	1 427,8	-	372,4	372,4	-	54,6	54,6	-			
· Réhabilitation Thiagar Boundoum, Dagana (Irrig. IV)		186	-	186	851	-	851	4 516	-	4 516	3362	-	3 362			
· Thiago Guiers		30	30	-	2 200	2 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Dagana C		81	81	-	1 448	-	1 448	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Délégation Dagana		365,5	179,5	186	5 926,8	3 627,8	2 299	4 888	372,4	4 516	3416,6	54,66	3 362			
<u>Délégation Podor</u>																
· Nianga C Sud		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Restructuration Guédé MBantou		-	-	-	4 000	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Projet d'AHA Saldé Walo		1 603,2	1 603,2	-	1 017,9	1 017,9	-	432,7	432,7	-	-	-	-	-	-	-
· Projet d'AHA Djerba		-	-	-	1 436,4	-	1 436,4	549,2	-	549,2	1 470,6	-	1470,6			
· Périmètre Podor		-	-	-	-	-	-	-	-	-	1040	-	1040			
· NGakenka Amont		-	-	-	-	-	-	926	-	926	-	-	-	-	-	-
· PIV Ile à Morphil		458	458	-	392	392	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Programme FED/Doué 3		320,7	320,7	-	-	-	-	2 195	2 195	-	2 215	2 215	-	-	-	-

TABLEAU N° 5 - REPARTITION ANNUELLE DES BESOINS EN FINANCEMENT 1986 - 1990 (SUITE)

(Etudes et travaux) de la SAED en millions de F CFA

PROJETS ANNEES	1986			1987			1988			1990		
	N	A	R	N	A	R	N	A	R	N	A	R
· Extension Nianga	498,2	498,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Toro Dimat Italie	881	881	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
· Programme FED 3ème phase	1 194	-	1 194	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Délégation Podor	4 955,1	3 761,1	1 194	6 846,3	5 409,9	1 436,4	4 102,9	2 627,7	1 475,2	4 725,6	2 215	2 510,6
Délégation Matam												
· Projet Matam III	3 600	3 600	-	4 900	4 900		1 644	1 644	-	256	256	-
Total Délégation Matam	3 600	3 600	-	4 900	4 900	-	1 644	1 644	-	256	256	
Délégation Bakel												
· Irrigation gestion de l'eau I (Extension Bakel)	567,7	567,7	-	863,5	863,5	-	1 172,6	1 172,6	-	1 166,1	1 166,1	
Total Délégation Bakel	567,7	567,7	-	863,5	863,5	-	1 172,6	1 172,6	-	1 166,1	1 166,1	
TOTAL SAED	9 488,3	8 108,3	1 380	18 536,6	14 801,2	3 735,4	11 807,9	5 816,7	5 991,2	9 564,3	3 691,7	5 872,6
	(100%)	(87%)	(13 %)	(100%)	(80%)	(20%)	(100%)	(49%)	(51%)	(100%)	(39%)	(61%)

Soit un financement global nécessaire de 49.397,1 millions de F CFA pour la période 1986-1990 dont 32 417,0 millions (65,6 %) acquis et 16.979,2 millions (34,4 %) recherchés.

TABLEAU N° 6 - PROGRAMME D'ETUDES ET D'AMENAGEMENTS
(Y COMPRIS LES REHABILITATIONS) POUR LA PERIODE 1986-90

TITRES	ANNEES	1986	1987	1988	1989	1990	OBSERVATIONS
a . ETUDES (ha)		1 421	3 000	4 600	17 000	20 000	
b . AMENAGEMENTS NOUVEAUX (ha)		70	500	2 121	2 400	3 000	
c . REHABILITATIONS (ha)		250	250	100	150	170	
TOTAL ANNUEL (b + c) (ha)		320	750	2 221	2 550	3 170	

TABLEAU N° 7 - FINANCEMENT ANNUEL NECESSAIRE AU PROGRAMME ESQUISSE AU TABLEAU n° 6

(en millions de F CFA)

PROJETS	ANNEES			1986			1987			1988			1989			1990			Observations
	N*	A*	R*	N	A	R	N	A	R	N	A	R	N	R	A				
• Réhabilitation anciens périmètres villageois				375	375	-	150	150	-	225	225	-	255	255	-				Financ. CCCE
• Somankidi				350	350	-													Financ. BIT
• Maloum-Kounda				2 500	2 500	-													Financ. Italie
• Manantali/Bafoulabé							4605	4605	-	5000	5000	-	5000	5000	-				Financ. Italie
• Aval Kayes							2000	2000	-	5000	5000	-	5000	5000	-				Financ. Ital. et F. Koweit.
• Vallée TKLM							3000	-	3000	2000	-	2000	5000		5000				Financ. RFA
• Etudes	213	-	213	450	-	450	690	-	690	2550	-	2550	3000	-	3000				Financ. CCCE
TOTAL	213 (100%)	-	213 (100%)	3 675 (100%)	3 225 (88%)	450 (12%)	10445 (100%)	6755 (65%)	3690 (35%)	14775 (100%)	10225 (69%)	4550 (31%)	18255 (100%)	10255 (56%)	8000 (44%)				

N = Nécessaire

A = Acquis

R = Recherché

Soit un financement nécessaire global de 47.363 millions de F CFA dont 30 460 millions de F CFA acquis (soit 64 %) et 16 903 millions de F CFA (soit 36 %) à rechercher.

DES SOCIETES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT ARRETES POUR LA PERIODE 1985/86-1989/90

	1985/86		1986/87		1987/88		1988/89		1989/90		
	Superf. (ha)	Montant en mil. FCFA	Superf. (ha)	Montant en mil. FCFA	Superf. (ha)	Montant en mil. FCFA	Superf. (ha)	Montant en mil. FCFA	Superf. (ha)	Montant en mil. FCFA	
- <u>MALI</u>											
. Etudes	1 421	213	3 000	450	4 600	690	17 000	2 550	20 000	3 000	
. Aménagements nouveaux	-	-	-	-	2 121	3 000	2 400	2 000	3 000	5 000	
. Réhabilitations	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	
- <u>MAURITANIE</u>											
. Etudes	-	-	10 000 APS	209,25	34 670 ⁽¹⁾ APS+APD	733,5	20 220 APS	447,75			(1) dont 5100 ha en APD
. Aménagements nouveaux + Réhabilitations	-	-	150	54	670	936	1 340	3 024	2 850	7 663,5	
- <u>SENEGAL</u>											
. Etudes	-	-	6 738	140							
. Aménagements nouveaux	-	-	650	1 240	2 064 ⁽²⁾	3 735,4	771	1 475,2	1 229	2 510,6 ⁽²⁾	(2) Y compris la réhabilita- tion de Thiagar 872 ha
. Réhabilitation	-	-	-	-			3 274	4 516	2 592	3 362	
TOTAL	. Etudes	1 421	213	19 738	799,25	39 270	1 423,5	37 220	2 997,75	20 000	3 000
	. Aménagements	-	-	800	1 294	4 855	7 671,4	4 511	6 499,2	7 079	15 174,1
	. Réhabilitations	-	-	-	-	-	3 274	4 516	2 592	3 362	
FINANCEMENT ANNUEL REQUIS			213	-	2 093,25	-	9 094,9	-	14 012,95	-	21 536,1

INVESTISSEMENT TOTAL (. Etudes 8 433,5 (18 %)
EN MILLIONS F CFA (. Aménagements 30 638,7 (65 %)
1985-86/1989/90 (. Réhabilitations 7 878 (17 %)

2.4. - L'effort de recherche agronomique et de transfert des résultats acquis dans la pratique devra se poursuivre en direction des cultures permettant compte tenu des habitudes de répondre aux besoins vivriers du pays et d'apporter la valorisation maximale du travail paysan. Outre donc le riz qui est déjà parvenu à bon niveau, la priorité devrait concerner, avant tout, le maïs, le niébé et quelques cultures légumières et fruitières dont les rendements restent insuffisants dans la sous-région.

Par ailleurs, un effort spécial devrait être fait pour sélectionner des animaux de trait capables de fournir un effort de traction adapté aux conditions des sols de la vallée et pour étudier les conditions les plus économiques de leur alimentation (ceci conditionne le développement sans doute souhaitable dans certaines régions de la culture attelée).

III. - PROGRAMME D'ACTIONS PHYSIQUE ET FINANCIER POUR LA PERIODE 1986-1990)

3.1. - En Mauritanie le plan quinquennal 1986-1990 de la SONADER met l'accent sur les travaux de réalisation d'aménagements pour préparer efficacement l'avènement de l'après-barrage conformément aux tableaux joints en annexe :

La contrainte majeure pour le respect des rythmes d'aménagements programmés est constituée par la mobilisation des financements pour le démarrage des projets des grands périmètres (Maghama, Boghé, Koundi III, R'Kiz phase II...) prévu à partir de 1988-1989.

A ce programme d'aménagements, la SONADER associe à partir de 1986, l'exécution de quelques études nouvelles pour accroître son portefeuille d'études (notamment en APD cf. Tableau n°2).

Le programme d'aménagements esquissé au tableau n°1 nécessite une enveloppe financière de 5 476 millions d'UM⁽¹⁾ dont 2.572 millions d'UM (soit 47 %) sont acquis et 2.904 millions UM (soit 53 %) sont à rechercher.

Pour les études, objet du tableau n°2, un financement de 309 millions d'UM (soit 1.390.500.000 F CFA aux taux 1 UM = 4,5 F CFA) est à rechercher.

./.

(1) : A raison de 1 UM = 4,5 F CFA ce montant se chiffre à 24.642.000 F CFA dont 11.574.000 F CFA acquis et 13.068.000.000 F CFA à rechercher.

Le détail des besoins en financement pour les études et l'exécution du programme des travaux d'aménagements est indiqué au tableau n° 3.

3.2. - Au Sénégal, l'action de la SAED doit être inscrite dans le cadre de la nouvelle politique agricole NPA) définie par le gouvernement, du contrat plan (1985-1987) liant celui-ci à la société et du plan d'action de Juin 1985 (1987-1990) de celle-ci.

En fonction des objectifs assignés à la SAED, on trouvera au tableau 4 son programme d'aménagement pour la période de 1985-1990 et au tableau n° 3, la répartition annuelle des besoins en financement (études et travaux) pour la même période.

3.3. - Au Mali, l'OVSTM fait face à certaines contraintes (institutionnelles, l'enclavement de sa zone d'intervention, une politique des prix au producteur et des impôts inadaptée) qui sont à la base du retard accusé dans la réalisation des aménagements hydroagricoles concurrencés entre autres par les cultures sous pluies ; cette concurrence se traduit notamment par un faible taux d'intensité culturelle.

La réalisation du programme d'aménagements et d'études hydroagricoles que l'OVSTM entend développer pour la période 1986-1990 est donc liée à la mise en oeuvre des mesures ci-dessous :

- restructuration de l'OVSTM dans l'optique d'une autonomie véritable et redéfinition précise de ses prérogatives,
- désenclavement du Haut-Bassin,
- réhabilitation des périmètres irrigués existants dont l'exploitation pose d'énormes problèmes.

Ce programme est reporté au tableau 6 et le financement annuel nécessaire est repris au tableau 7.

Au vu de ces actions de développement programmées entre 1986 et 1990 par les différentes sociétés et/ou organismes d'intervention, il faut souligner l'importance de l'enveloppe financière à mobiliser pour leur réalisation.

Ce sont en effet, quelques 124 milliards de F CFA que le programme physique 1986-1990 des trois sociétés nationales de développement demande. La situation de ce financement au mois d'Août 1986 atteste que 60 % est déjà acquis (soit 74.451,9 millions de F CFA). Il reste donc 40 % à rechercher (soit 49.950,2 millions de F CFA) pour mener à terme le programme physique annoncé.

Le financement recherche nécessite donc un appui effectif de la communauté internationale et de nos bailleurs de fonds traditionnels en particulier pour le programme de mise en valeur, consécutif à la réalisation des barrages de Diama et de Manantali, s'exécute sans discontinuité et régulièrement pour assurer efficacement le développement agricole, qui constitue le volet fondamental du programme OMVS.

Dans le tableau n° 8, il a été indiqué le financement requis annuellement au cours de la période 1985-1986 à 1989-1990. Les études pour cette période couvre 18 % (soit 8 433,5 millions F CFA pour 80 649 ha dont 5 100 en APD), tandis que les aménagements nouveaux représentent 65 % (soit 30 638,7 millions F CFA pour 17 245 ha). Les 17 % qui restent (soit 7 878 millions F CFA pour 5 866 ha) concernent les réhabilitations programmées par la SAED entre 1988 et 1990.

IV. - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Outre la mise en place d'un système de crédit viable et d'une politique incitative des prix aux producteurs déjà abordés aux paragraphes 1.2.5. et 1.2.6, il y a lieu de soulever dans ce chapitre, le problème relatif aux ressources humaines, et d'étudier les modalités d'insertion du secteur privé dans la mise en oeuvre des programmes d'aménagements.

En effet, il est impossible d'appliquer une politique agricole visant, d'une part, à faire participer de façon accrue les paysans au processus de développement en cours dans le bassin du fleuve Sénégal, et, d'autre part, d'alléger le poids des interventions des sociétés, sans pour autant concevoir un plan de formation conséquent à mettre en oeuvre.

Dans cette perspective, il est indispensable de donner aux problèmes de ressources humaines rendus nécessaires par la mise en valeur des 375.000 ha inscrits au programme de l'OMVS, toute l'attention nécessaire pour mieux responsabiliser les paysans du bassin, principaux acteurs de ce développement de l'irrigation à grande échelle.

En conséquence, une adéquation des disponibilités/besoins dans ce domaine clef et fondamental est urgente en vue d'établir un plan de formation pour le court et moyen termes à soumettre pour financement aux bailleurs de fonds intéressés par ce volet. Ce plan de formation doit, cependant, être fonction des priorités dégagées en matière de formation, d'un rythme d'aménagement annuel réaliste établi par des sociétés nationales de développement et des normes d'encadrement définies par l'étude socio-économique de l'OMVS.

Actuellement, le volet formation en gestion des paysans est d'actualité compte tenu du rôle responsable et participatif que l'on veut leur faire jouer dans le développement du bassin ; il ne faut toutefois pas ignorer les petits artisans villageois (forgeron notamment) dont la formation et l'organisation constitueront un appui indéniable à l'introduction de la mécanisation agricole et partant contribueront à l'essor de la culture irriguée dans le bassin.

Le Haut-Commissariat de l'OMVS et les Etats ont tout intérêt à se pencher concrètement sur ce volet pour qu'un plan global de formation concret et pratique qui servirait de référence soit mis en place le plus tôt possible.

Pour le secteur privé (en particulier petites et moyennes entreprises) des Etats-membres doivent, entre autres, accorder des avantages fiscaux et autres de nature à encourager leur installation. Cette décision serait en parfaite harmonie avec l'une des conclusions du Colloque sur les Orientations du Développement de l'après-barrage (Dakar, du 19 au 23 Novembre 1984) à savoir "étudier dès à présent l'insertion des privés dans le processus de développement selon un cadre juridique propre à chaque Etat".

V. - PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE IRRIGUEE DANS LE BASSIN
DU FLEUVE SENEgal

En guise de conclusion à cette note succincte, il est bon de placer le développement agricole de la vallée en général et celui de la culture irriguée en particulier dans le contexte de l'après-barrage.

Certes l'achèvement des infrastructures de base est une donnée à présent sûre mais reste toutefois les problèmes qui seront posés à l'amont de ces deux structures (Diama et Manantali).

Il s'agit notamment d'asseoir une stratégie globale de développement apte à exploiter de façon optimale cette ressource rendue désormais pérenne par les barrages.

En d'autres termes comment créer l'environnement adéquat pour que l'après-barrage soit une phase de développement réel, car l'après-barrage dont parlent les spécialistes et non spécialistes n'est autre chose que la création des conditions nécessaires et suffisantes pour l'aménagement et l'exploitation d'un potentiel de 375.000 ha. Ces conditions concernent :

- l'absence de problèmes fonciers,
- la mise en place d'un système adéquat de Crédit Agricole,
- une politique incitative des prix aux producteurs,
- un circuit de commercialisation viable,
- la création d'infrastructures de conservation et de transformation des produits agricoles,
- l'alphabétisation des populations rurales,
- la formation des populations rurales (en gestion notamment).

Puissent les Etats-membres se lancer résolument dans cette voie.